

## DELIBERA ID: 031-213104961-20250625-2025\_24-DE **CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 25/06/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice: 9

Présents: 6

Nombre de suffrages: 7

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq juin, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme BARRERE Marie.

Etaient présents :

Mme BARRERE Marie, M. JAEN Cédric, M. MORICE Michel, Mme RIEU Marie-Andrée, Mme TRILHE Rachel, M. ZARATE Jean-Louis

Procuration(s):

Mme JAEN-CELLA Emilie donne pouvoir à M. JAEN Cédric

Date de convocation 19/06/2025

> Date d'affichage 19/06/2025

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

30/06/2025

et publication du :

30/06/2025

Etai(ent) absent(s):

M. FERRADOU Fabien, M. FOURCASSIER Cédric, Mme JAEN-CELLA Emilie

Etai(ent) excusé(s):

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. MORICE Michel

Numéro interne de l'acte : 2025-24

Objet : Approbation du principe d'implantation d'une stèle dans l'espace commémoratif dans l'enceinte du cimetière Communal par l'association "Le Souvevir Français"

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que l'Association « Le Souvenir Français » souhaite intervenir dans l'enceinte du cimetière Communal afin d'y installer une stèle commémorative.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le règlement du cimetière Communal,

Considérant l'intérêt patrimonial et mémoriel de cette démarche,

Considérant que l'implantation de cette stèle nécessite l'accord préalable du Conseil Municipal sur le principe de l'intervention dans le cimetière Communal,

## Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le principe d'implantation d'une stèle dans l'espace commémoratif dans l'enceinte du cimetière Communal par l'association « Le Souvenir Français » ;
- Autorise Madame le Maire à engager toute démarche nécessaire à la réalisation de ce projet, notamment à donner l'autorisation écrite d'intervention, à fixer l'emplacement précis et à veiller au respect des prescriptions réglementaires et esthétique applicables ;

Envoyé en préfecture le 27/06/2025

Reçu en préfecture le 27/06/2025

Publié le Maire, conformen

Dit que la pose effective de la stèle sera soumise à l'approba la réglementation en vigueur (article R.223-8 du CGCT), et après presentation du projet détaillé.

Attribution d'une subvention supplémentaire de 100 euros pour cette action spéciale.

VOTE: Adoptée à l'unanimité pour: 7, Contre: 0, abstention:0

Le Secrétaire de séance, Mr Michel MORICE

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme. Fait à Sainte-Livrade le 27 juin 2025 Le Maire, Marie BARRERÉ

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'actes fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R421-5 du Code de la justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecour.fr

THOUGUSE Resolve Jewle de TROUGUSE

Envoyé en préfecture le 27/06/2025

Reçu en préfecture le 27/06/2025

Publié le

ID: 031-213104961-20250625-2025\_24-DE



Cimehera de sainte tivno de N=SL-2-19-44
EDULET Marrier
Graund Onche

Envoyé en préfecture le 27/06/2025

Reçu en préfecture le 27/06/2025

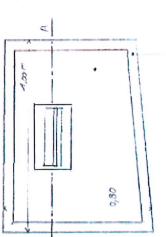
Publié le

ID: 031-213104961-20250625-2025\_24-DE

Plaque funéraire 100% personnalisée

## CIMETTERE DE SAINTE-LIVRADE

Jean-Baptiste Gabriel THOULOUSE 1863 - 1918 Jean-Baptiste BOULET 1878 - 1918 Morts pour la France





Système de fixation : Pieds noirs Dimensions: 30 x 20 cm Matière: Plexiglass Jean-Baptiste Gabriel THOULOUSE 1883 - 1918

Jean-Baptiste BOULET 1878 - 1918

Morts pour la France

et,

COUPEA-A

